

RÉSEAU SPÉCIAL



JOUR DE DEUIL

Volume 42 no 13 - 4 juillet 2022

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA 1^{RE} ÉDITION D'UN CODE DES TRAVAUX NON PARITAIRE.

Conscœurs, confrères,

C'est une journée sombre pour la sécurité des travailleuses et travailleurs, car aujourd'hui marque la fin du paritarisme en santé et sécurité pour le Code De Sécurité des Travaux (CDST).

Huit (8) changements majeurs imposés par l'employeur

- Code De Sécurité des travaux 2015: Sécurité au-delà des normes à la suite d'évènements accidentels;
- Code des travaux 2022; Sécurité abaissée aux normes pour des questions de coûts.



Afin d'apporter notre soutien aux travailleuses et travailleurs, nous vous recommandons de contactez rapidement votre structure syndicale ou [votre représentant régional en santé et sécurité](#) pour signaler toute problématique de compréhension d'application. Veillez également à bien documenter tous ces cas conflictuels. Dans les prochaines semaines nous contacterons vos représentants santé-sécurité afin de prendre connaissance des enjeux qui ont été rapportés.

SOYEZ TRÈS VIGILANTS, VOTRE SÉCURITÉ EN DÉPEND!



*Votre comité provincial
santé et sécurité*

David Lemieux Benoit Mitchell Ismaël Saïari
André Dion Carl Ouellet Lédore Thibeault

*Continuons
ENSEMBLE*

Nous vous invitons également à regarder [ce message vidéo](#) et de le partager en grand nombre

Frédéric Savard,
Président provincial

Bruno Charrois,
Secrétaire général